

REGLEMENT DU JEU « OPERATION GRAND JEU ETE CARTE CADEAU »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

LABEYRIE FINE FOODS FRANCE, dont le siège social est situé 39, route de Bayonne, 40230 Saint-Geours de Maremme, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le numéro 882 587 314, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise un jeu-concours intitulé « OPÉRATION GRAND JEU ETE CARTE CADEAU », ci-après dénommé indifféremment “le Jeu” ou “l’Opération” et dont les modalités sont décrites ci-après dans le présent règlement.

ARTICLE 2 - SUPPORT DU JEU

Le Jeu se déroulera dans les 106 magasins Leclerc participants (ci-après dénommés « les Magasins Participants ») ou individuellement « le Magasin Participant ») entre le 26/05/2026 et le 06/06/2026 inclus pour les magasins Scaouest listés en annexe 1 et entre le 16/06/2026 et le 27/06/2026 inclus pour les magasins Socamaïne listés en annexe 2 et entre 23/06/2026 et le 04/07/2026 inclus pour les magasins Scadif listés en annexe 3.

Pendant toute sa durée, le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Encart prospectus ;
- Éléments de PLV (Publicité sur le Lieu de Vente) dans les Magasins participants en France métropolitaine dans la limite des stocks disponibles.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est avec obligation d’achat minimum d’un produit parmi les marques Labeyrie, Blini, l’Atelier Blini, Delpierre, Père Olive pour les magasins Scaouest listés en annexe 1 et avec obligation d’achat minimum d’un produit parmi les marques Labeyrie, Blini, l’Atelier Blini, Delpierre, Père Olive pour les magasins Socamaïne listés en annexe 2, et avec obligation d’achat minimum d’un produit parmi les marques Labeyrie, Blini, l’Atelier Blini, Delpierre pour les magasins Scadif listés en annexe 3 est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise, DROM-COM exclus) ayant une connexion internet à l’exclusion des membres ou des salariés de la Société Organisatrice, de ses filiales et/ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l’organisation du Jeu, du personnel des points de vente participant à la mise en œuvre du Jeu, et plus généralement de toute personne intervenant dans l’organisation du Jeu, ainsi que de leurs parents et alliés respectifs (ci-après « Participant »).

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

La participation au jeu est avec obligation d’achat dans les Magasins participants entre le 26 mai et le 06 juin 2026 inclus ou entre le 16 juin et le 27 juin 2026 ou entre le 23 juin et le 4 juillet 2026 inclus selon le Magasin Participant. Pour participer au Jeu par tirage au sort, le Participant doit :

- 1/ Acheter un produit parmi les marques Labeyrie, Blini, l’Atelier Blini, Delpierre, Père Olive selon les enseignes durant la période du jeu.
- 2/ Flasher le QR code ou se connecter à www.grand-jeu-ete-labeyrie.fr muni de son ticket de caisse justifiant l’achat d’au moins un produit parmi les marques citées ci-dessus.
- 3/ S’inscrire en renseignant : nom, prénom, e-mail, adresse postale complète, téléphone mobile pour participer au tirage au sort.

4/ Télécharger une photo (ou un scan) de la totalité du ticket de caisse en entourant impérativement la date et la référence du produit. Une photo (ou scan) partielle du ticket de caisse ne sera considérée comme valide.

Si le Participant est tiré au sort, le Participant gagne la dotation attribuée au tirage au sort du Magasin participant telle qu'indiquée à l'article 5 du présent règlement.

Une seule participation par adresse IP pour l'ensemble des magasins.

ARTICLE 5 - DOTATION ET ATTRIBUTION DES LOTS

Pour chaque Magasin participant, la dotation du Jeu est attribuée au gagnant de l'Opération désigné par un tirage au sort via un logiciel.

Est mis en jeu dans chacun des 106 Magasins participants :

- Une e-carte cadeau d'une valeur commerciale unitaire de cinquante euros (50€ TTC) valables dans les enseignes Leclerc.

Les cartes cadeaux sont valables 1 an à compter de la date d'émission.

Après le tirage au sort, qui aura lieu le 06/07/2026, chaque gagnant sera averti qu'il a gagné sous 3 semaines après le tirage au sort sur l'adresse e-mail remplie par ceux-ci sur le site du jeu. Toutes les dotations de ce Jeu seront envoyées par mail aux gagnants sous 6 semaines après la date du tirage au sort.

ARTICLE 6 - PRECISION SUR LES DOTATIONS

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur numéraire totale ou partielle de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation par une dotation équivalente, c'est-à-dire de même valeur et/ou de caractéristiques proches si les circonstances l'y obligent.

ARTICLE 7 - LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survient et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants. La Société Organisatrice ne saurait en particulier être tenue responsable de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents et de manière générale de tout dommage de quelle que nature qu'il soit, qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation des dotations proposées.

Après le tirage au sort, qui aura lieu le 06/07/2026, chaque gagnant sera contacté sous 6 semaines sur le mail rempli par ceux-ci sur le site du jeu afin de leur envoyer leur lot. Toutes les dotations de ce Jeu seront envoyées par mail aux gagnants. Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse électronique, il n'appartient pas à la Société Organisatrice d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Les gagnants seront informés par mail qu'ils ont gagné. Dans le cas où la société organisatrice ne parviendrait pas à joindre le(s) gagnant(s) (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire rempli par le participant), il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice et pourra être réattribuée à un suppléant ou utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

ARTICLE 8 - DÉPÔT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP SIMONIN-LE MAREC-GUERRIER, Huissiers de Justice Associés, 54 rue Taitbout 75009 PARIS.

Le règlement complet peut être consulté sur le site du jeu www.grand-jeu-ete-labeyrie.fr, jusqu'à la fin du jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement sous la forme d'un avenant.

Aucune contestation, ni réclamation intervenant plus de 3 mois après la clôture du Jeu ne pourront être admises. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du Jeu ou la liste des gagnants.

En cas de divergences accidentelles entre ce règlement complet et les supports de l'Opération, il est expressément prévu que ce sont les termes du présent règlement complet qui primeront.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement et les modalités de déroulement du Jeu.

ARTICLE 10 – DISQUALIFICATION

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse et leur numéro de téléphone dans le cadre du Jeu.

Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute inscription, comportant des informations incomplètes, fausses, tiré au sort sera défini comme perdant et un autre participant sera tiré, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne soit engagée.

Toute fraude ou tentative de fraude est proscrite. En cas de fraude ou tentative de fraude, la Société Organisatrice pourra alors ne pas attribuer les dotations aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en l'inscription dans plusieurs magasins ou en falsifiant son ticket de caisse. Dans ce cas, la remise en jeu des lots ainsi qu'un nouveau tirage au sort parmi les participants sera alors effectué.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par la Société Organisatrice ou ses partenaires, et par l'agence Bleu Vif, uniquement pour les besoins du Jeu. En communiquant ses données à caractère personnel, le participant donne l'autorisation expresse à l'organisateur de traiter ces informations pour les finalités indiquées ci-après.

Les données seront reprises dans les fichiers de l'organisateur qui les traitera en vue de la gestion du Jeu, de l'attribution des dotations, ou encore pour la promotion du Jeu.

Les données collectées sont obligatoires et nécessaires pour l'envoi des dotations aux gagnants. En cas de refus de fournir ces données, la Société Organisatrice ne pourra pas envoyer les dotations aux gagnants et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Les données traitées seront conservées pendant toute la durée du Jeu et quelques mois après pour la promotion éventuelle du Jeu soit 18 mois maximum.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, loi n°78-17 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) n°(UE) 2016/679 du 27 avril 2016 :

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation de traitement, d'effacement et de portabilité de ses données qu'il peut exercer par courrier en

précisant son nom, prénom, adresse, et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, à l'adresse suivante :

Frédéric Schneider
Labeyrie Fine Foods France
39, route de Bayonne
40230 ST GEOURS DE MAREMNE

L'action demandée sur ses données sera effective au plus tard 45 jours après la réception de sa demande.

En cas de litige non résolu avec la Société Organisatrice concernant la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

ARTICLE 13 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

Toute reproduction non expressément autorisée dans le présent règlement des marques, logos, dessins, images, signes, de tout ou partie des informations ou des données disponibles dans le cadre du Jeu constitue une contrefaçon passible de sanctions d'ordre civil et/ou pénal.

Tout ou partie des logiciels, textes, commentaires, illustrations ou images reproduits ou utilisés, directement ou indirectement sur un site web, en vue de ou en conséquence du Jeu, ainsi que les logiciels auxquels le Jeu permet l'accès sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et industrielle, notamment par le droit d'auteur.

En conséquence et sauf exception expressément spécifiée dans le présent règlement, il est interdit à toute personne participant au Jeu de reproduire, partiellement ou totalement, distribuer, vendre, céder, adapter, modifier, sans que cette liste soit limitative, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, tout ou partie des éléments visés ci-dessus.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE ET LITIGE

Le Jeu est soumis au droit français.

Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice passé un délai d'un mois après la clôture du Jeu.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement à l'amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions compétentes de Paris.

ANNEXE 1 : Liste des Magasins S C A O U E S T Participants où le Jeu se déroule du 26/05/2026 au 06/06/2026

SCAOUEST	22100	Dinan	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	35137	Pleumeleuc	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	35760	Saint-Grégoire	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	35470	Bain-de-Bretagne	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	35133	Fougères	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	35770	Vern-sur-Seiche	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	35400	Saint-Malo	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	44110	Châteaubriant	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44130	Blain	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44160	Pontchâteau	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44210	Pornic	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44305	Nantes Paridis	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44406	Rezé Atout Sud	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44412	Rezé Océane	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44600	Saint-Nazaire	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44807	Saint-Herblain Atlantis	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44115	Basse-Goulaine	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44158	Ancenis	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44190	Clisson	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44250	Saint-Brévin	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44350	Guérande	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44410	Herbignac	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44460	Saint-Nicolas-de-Redon	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	44700	Orvault	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	49070	Saint-Jean-de-Linières	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	49120	Chemillé	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	49320	Brissac-Quincé	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	49412	Saumur	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	49100	Angers	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	49300	Cholet Sud	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	49306	Cholet	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	49500	Segré	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	53200	Château-Gontier	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	56000	Vannes	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	56400	Auray	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	56120	Josselin	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	56800	Ploërmel	26/05/2026	06/06/2026	Bretagne
SCAOUEST	72300	Sablé-sur-Sarthe	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	79104	Thouars	26/05/2026	06/06/2026	Nouvelle-Aquitaine
SCAOUEST	79301	Bressuire	26/05/2026	06/06/2026	Nouvelle-Aquitaine
SCAOUEST	85000	La Roche-sur-Yon (Les Oudairies)	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire

SCAOUEST	85000	La Roche-sur-Yon Sud	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	85300	Challans	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	85500	Les Herbiers	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	85800	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	85110	Chantonnay	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	85170	Le Poiré-sur-Vie	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	85340	Olonne-sur-Mer	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire
SCAOUEST	85607	Montaigu	26/05/2026	06/06/2026	Pays de la Loire

ANNEXE 2 : Liste des Magasins S O C A M A I N E Participants où le Jeu se déroule du 16/06/2026 au 27/06/2026

SOCAMAIN E	28200	CHATEAUDUN	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	41100	VENDOME	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	53940	SAINT BERTHEVIN LES LAVAL	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Pays de la Loire
SOCAMAIN E	61106	FLERS DE L'ORNE CEDEX	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Normandie
SOCAMAIN E	28350	SAINT LUBIN DES JONCHERETS	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	35530	NOYAL SUR VILAINE	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Bretagne
SOCAMAIN E	37300	JOUE-LES-TOURS	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	41200	ROMORANTIN LANTHENAY	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	53000	LAVAL	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Pays de la Loire
SOCAMAIN E	61200	ARGENTAN	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Normandie
SOCAMAIN E	28100	DREUX	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	37100	TOURS NORD	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	41000	BLOIS	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	45400	FLEURY LES AUBRAIS	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	53100	MAYENNE	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Pays de la Loire
SOCAMAIN E	72500	MONTVAL SUR LOIR	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Pays de la Loire
SOCAMAIN E	28630	BARJOUVILLE	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	37400	AMBOISE	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	45160	OLIVET LA SOURCE	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN E	72016	LE MANS DIRECT	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Pays de la Loire
SOCAMAIN E	28400	MARGON	16/06/2026 6	27/06/2026 6	Centre-Val de Loire
SOCAMAIN	37700	VILLE AUX DAMES	16/06/2026	27/06/2026	Centre-Val de

E			6	6	Loire
SOCAMAIN	45200	AMILLY	16/06/202	27/06/202	Centre-Val de
E			6	6	Loire
SOCAMAIN	37500	CHINON	16/06/202	27/06/202	Centre-Val de
E			6	6	Loire
SOCAMAIN	45180	BALGENOIS	16/06/202	27/06/202	Centre-Val de
E			6	6	Loire
SOCAMAIN	72200	ALLONNES	16/06/202	27/06/202	Pays de la Loire
E			6	6	
SOCAMAIN	28260	ANET	16/06/202	27/06/202	Centre-Val de
E			6	6	Loire
SOCAMAIN	37230	FONDETTES	16/06/202	27/06/202	Centre-Val de
E			6	6	Loire
SOCAMAIN	45300	PITHIVIERS	16/06/202	27/06/202	Centre-Val de
E			6	6	Loire
SOCAMAIN	72406	LA FERTE BERNARD	16/06/202	27/06/202	Pays de la Loire
E			6	6	
SOCAMAIN	37600	PERRUSSON	16/06/202	27/06/202	Centre-Val de
E			6	6	Loire
SOCAMAIN	45500	GIEN	16/06/202	27/06/202	Centre-Val de
E			6	6	Loire
SOCAMAIN	72200	LA FLECHE	16/06/202	27/06/202	Pays de la Loire
E			6	6	
SOCAMAIN	45430	CHECY	16/06/202	27/06/202	Centre-Val de
E			6	6	Loire
SOCAMAIN	43330	MALESHERBOIS	16/06/202	27/06/202	Centre-Val de
E			6	6	Loire
SOCAMAIN	35000	RENNES	16/06/202	27/06/202	Bretagne
E			6	6	
SOCAMAIN	72610	ALENCON ARCONNAY	16/06/202	27/06/202	Normandie
E			6	6	
SOCAMAIN	91670	ANGERVILLE	16/06/202	27/06/202	Île-de-France
E			6	6	
SOCAMAIN	35500	VITRE	16/06/202	27/06/202	Bretagne
E			6	6	

ANNEXE 3 : Liste des Magasins S C A D I F Participants où le Jeu se déroule du 23/06/2026 au 04/07/2026

SCADIF	77144	Montevrain	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	78390	BOIS-D'ARCY	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	94380	Bonneuil sur Marne	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	94507	Champigny sur Marne	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	77820	Le Chatelet en Brie	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	92700	Colombes	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	77190	Dammarie les Lys	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	95130	Franconville	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	91230	Montgeron	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	77720	Mormant	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	94310	Orly	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	77300	Ozoir la Ferriere	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	92502	Rueil-Malmaison CEDEX	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	92000	Nanterre	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	77610	Fontenay-Trésigny	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	91400	Gometz-la-ville	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	94440	VITRY SUR SEINE	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	
SCADIF	91330	Yerres	23/06/2026	04/07/2026	Île-de-France
			6	6	